

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2020

Monsieur Deseille, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, de l'aménagement, de l'espace public et de la tranquillité publique, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2020.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 500 € à la compagnie des 7 Pôles pour la création du spectacle "La Vraie Vie".

L'association a informé la Ville de l'annulation de l'action précitée compte tenu du fait qu'elle n'a pas obtenu les droits d'auteurs de la création prévue et sollicite le transfert de la subvention municipale sur leur nouveau projet intitulé "Building".

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à la compagnie des 7 Pôles lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 comme suit "Subvention pour la réalisation du projet "Building"".

De plus, la crise sanitaire liée à la COVID19 a eu pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours de l'année 2020 dont une grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées attribuées lors de précédentes assemblées délibérantes.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle en date du 6 mai 2020 qui prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, les ajustements listés ci-après sont proposés en accord avec les associations concernées :

Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Subventions initialement attribuées :

- 10 000 € à l'association "Amies du port du canal" pour l'organisation de la fête du port du canal, les 6 et 7 juin 2020,
- 5 000 € à l'Association des Habitants du Quartier Université pour l'organisation de la fête du quartier Université, le 5 septembre 2020,
- 500 € à l'association "Les paniers de la Colombière" pour l'organisation d'un marché de producteurs locaux et bio accompagné de diverses animations,
- 2 000 € à l'USEP pour les rencontres sportives en faveur des élèves dijonnais durant la saison 2019/2020,
- 1 000 € à l'Association des Coureurs sur Route pour l'organisation des foulées du Lac Kir.

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Association "Amies du port du canal" : "Subvention pour l'organisation de la fête du port du canal au cours de l'année 2021",
- Association des Habitants du Quartier Université" : "462 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de la fête du quartier Université 2020 et 4 538 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'organisation de la fête du quartier Université au cours de l'année 2021",
- Association "Les paniers de la Colombière" : "Subvention pour l'organisation d'un marché de producteurs locaux et bio au cours de l'année 2021",
- USEP : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020",
- Association des Coureurs sur Route : "300 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de l'édition 2020 des foulées du Lac Kir et 700 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'édition 2021 des foulées du Lac Kir".

Conseil Municipal du 28 mai 2020

Subventions initialement attribuées :

- 24 500 € à la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020
- 18 000 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté : "3 040 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation du Grand Déj 2020 et 21 460 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'édition 2021 du Grand Déj"
- Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or : "2 250 € pour l'action "Nature en Ville 2020 et 15 750 € pour l'action "Nature en Ville 2021""

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Subventions initialement attribuées :

- 1 000 € à l'association "Dijon Singletrack" pour l'organisation du raid MouflonMan, le 4 octobre 2020

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Association "Dijon Singletrack" : « Subvention pour l'organisation du raid Mouflon Man au cours de l'année 2021 »

Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Subventions initialement attribuées :

- 5 000 € au Théâtre de l'Espoir pour l'organisation du festival « Scènes en Vert 2020 » (Culture),
- 1 500 € au Théâtre de l'Espoir pour l'organisation d'une animation dans le cadre du festival « Scènes en Vert 2020 » (Education)

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Théâtre de l'Espoir : "Subvention pour l'organisation du festival "Scènes en Vert 2021" (Culture)"
- Théâtre de l'Espoir : "Subvention pour l'organisation d'une animation dans le cadre du festival "Scènes en Vert 2021" (Education)".

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - modifier l'objet de la subvention de 500 € accordée à la compagnie des 7 Pôles lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 comme suit « Subvention pour la réalisation du projet « Building » » ;

5 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit :

- Association "Amies du port du canal" : "Subvention pour l'organisation de la fête du port du canal au cours de l'année 2021",
- Association des Habitants du Quartier Université" : "462 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de la fête du quartier Université 2020 et 4 538 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'organisation de la fête du quartier Université au cours de l'année 2021",
- Association "Les paniers de la Colombière" : "Subvention pour l'organisation d'un marché de producteurs locaux et bio au cours de l'année 2021",
- USEP : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020",
- Association des Coureurs sur Route : "300 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de l'édition 2020 des foulées du Lac Kir et 700 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'édition 2021 des foulées du Lac Kir".

6 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 :

- Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté : "3 040 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation du Grand Déj 2020 et 21 460 € correspondant à un acompte sur la subvention pour l'édition 2021 du Grand Déj"
- Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or : "2 250 € pour l'action "Nature en Ville 2020 et 15 750 € pour l'action "Nature en Ville 2021"

7 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 :

- Association "Dijon Singletrack" : « Subvention pour l'organisation du raid Mouflon Man au cours de l'année 2021 »

8 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 :

- Théâtre de l'Espoir : "Subvention pour l'organisation du festival "Scènes en Vert 2021" (Culture)"
- Théâtre de l'Espoir : "Subvention pour l'organisation d'une animation dans le cadre du festival "Scènes en Vert 2021" (Education)".

9 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 10**